

LE 29 avril 2020

LE BESOIN SPIRITUEL EST UNE NÉCESSITÉ

Des messes dès le 11 mai

From: Alexandre, CitizenGO petitions-fr@citizengo.org

C'est donc officiel... Les plages ouvriront avant les églises selon le nouveau calendrier du gouvernement. En effet, Edouard Philippe juge qu'il est « *légitime* » de ne pas organiser de cérémonies religieuses avant le 2 juin. Or, il se déclare ouvert à une réouverture des plages le 1er juin.

La Conférence des évêques de France a dit « *prendre acte avec regret de cette date (...) imposée* ». « *Nous partageons le souci du gouvernement de limiter au maximum la circulation de l'épidémie, mais nous voyons mal que la pratique ordinaire de la messe favorise la propagation du virus et gêne le respect des gestes barrières plus que bien des activités qui reprendront bientôt* », écrit-elle dans un communiqué, tout en assurant que les catholiques « *respecteront les consignes du gouvernement* ».

Mgr Aillet, évêque de Bayonne se demande : « *n'y a-t-il pas des adaptations possibles ? (...) La liberté de culte est essentielle à la vie sociale* ». Et de se dire « *très surpris de constater que le plan de déconfinement présenté il y a quelques jours au gouvernement* » par l'épiscopat « *avec des préconisations très strictes en matière de précautions sanitaires, n'ait pas du tout été considéré* ».

La conférence des évêques de France (CEF) a présenté de véritables mesures au gouvernement, elles n'ont donc pas été entendues... A l'amateurisme du gouvernement dans la gestion de cette crise, il convient d'y ajouter le mépris envers les croyants. Comment est-il possible de rouvrir les écoles, les TRANSPORTS EN COMMUN, mais pas les églises ?

OUI à l'ouverture des lieux de culte le 11 mai !

Dans le plan de la CEF, étaient proposées « *une grande distanciation dans les églises* », « *des entrées et sorties organisées* » et « *des mesures liturgiques respectant la sécurité, comme dans les commerces de nécessité actuellement* », précise Matthieu Rougé, évêque de Nanterre, « *déçu* » et ressentant « *une certaine colère* ».

« *On fait donc confiance aux chefs d'entreprise, (...) aux élus locaux, aux commerçants... pour organiser une reprise sécurisée de l'activité et c'est bien. Pourquoi Edouard Philippe ne (peut) pas faire la même confiance aux évêques, aux curés pour une reprise prudente du culte ?* », s'interroge aussi l'abbé Grosjean, blogueur, du diocèse de Versailles.

Je partage tout à fait les propos de Guillaume de Thieulloy dans son dernier article sur le Salon Beige :

« Ne parlons pas du ramadan dont les pratiquants sont purement et simplement dispensés de confinement — parfois sur injonction préfectorale ! Il est vrai qu'il est plus facile et moins dangereux de piétiner les droits des catholiques que de s'opposer aux musulmans. » Je rajouterai l'ensemble des Chrétiens et pas seulement les catholiques.

Il est aujourd'hui nécessaire de se battre pour notre liberté, pas la liberté de tuer, de faire n'importe quoi, mais une liberté élémentaire, **la liberté de culte !**

Je vous remercie pour votre mobilisation

Alexandre et toute l'équipe de CitizenGO

[P.S. Si vous avez déjà signé la pétition, merci de partager la pétition à vos amis.](#)

Ici, mon mail original

Bonjour,

Alors que l'ensemble des activités (hormis les bars et les restaurants) devraient reprendre le 11 mai, **les fidèles devraient attendre au mieux mi-juin pour une réouverture des lieux de culte !**

Comme le précise le Père Thierry Magnin, *« **la priorité sera de pouvoir célébrer des messes pour les défunts et leurs familles qui n'ont pas eu de célébration religieuse. Le traumatisme est grand de ne pas avoir pu revoir leur mort** »*. Quant à la reprise des messes et sacrements habituels, il indique qu'elle est aussi envisagée comme une urgence, car *« **le besoin spirituel est une nécessité** »*.

Mardi 21 avril, Christophe Castaner et Emmanuel Macron se sont entretenus avec les différents responsables religieux.... **et les loges maçonniques!!** Différentes mesures ont été proposées comme la reprise progressive des messes, avec un taux de remplissage maximum de 50 %. Ils ont surtout mis en avant la célébration de mariages, de baptême, l'assistance aux proches...

Alors que l'ensemble des activités (hormis les bars et les restaurants) devraient reprendre le 11 mai, **les fidèles devraient attendre au mieux mi-juin pour une réouverture des lieux de culte !**

Nous savons que les choses ne pourront se dérouler le 11 mai, comme avant, mais le gouvernement pense-t-il sérieusement **que des mesures de distanciations sociales ne peuvent être respectées dans une église...Quand le gouvernement entend les faire respecter (je ne sais comment) dans le métro ou encore les trains ?**

SIGNEZ LA PÉTITION

Nous savons que les choses ne pourront se dérouler le 11 mai, comme avant, mais le gouvernement pense-t-il sérieusement **que des mesures de distanciations sociales ne peuvent être respectées dans une église, un**

temple...Quand le gouvernement entend les faire respecter (je ne sais comment) dans le métro ou encore les trains ?

[Signez la pétition pour demander l'ouverture des lieux de culte dès le 11 mai](#)

Les fidèles et les autorités religieuses ont accepté sans soucis la mise en place de l'État d'urgence et des mesures de confinement! Or aujourd'hui, il est nécessaire de rouvrir les lieux de culte. **Ils seraient les derniers « lieux » ouverts avec les bars et les restaurants ?**

Cette mesure relève d'une ignorance de l'importance de la dimension spirituelle d'une personne.

« Les sacrements les plus nécessaires pour notre salut sont le baptême et la pénitence : le baptême est nécessaire à tous absolument et la pénitence est nécessaire à tous ceux qui ont péché mortellement ».

La liberté de culte doit être rétablie dès le 11 mai, car cette « liberté » est menacée en France ; comme le relèvent les odieux actes de la semaine précédente

[Signez la pétition pour demander l'ouverture des lieux de culte dès le 11 mai](#)

Une atteinte à la liberté de culte ?

Mgr Aupetit a fermement dénoncé l'incident, rappelant que la loi interdit **« aux policiers d'entrer en arme dans une église »**.

Comme de nombreux prêtres et pasteurs, l'Abbé Philippe de Maistre, curé de la paroisse Saint-André de l'Europe diffuse la messe dominicale sur les réseaux sociaux. Mais ce **dimanche, il a eu la malheureuse surprise de voir 3 policiers armés entrer dans son église alors qu'il était en pleine célébration de la messe !!!**

« Nous étions sept personnes : moi-même, un servant, un chantre, un organiste, et trois paroissiens pour donner la réplique et faire les lectures. Au milieu de la messe, trois policiers armés ont pénétré dans l'église, raconte le père Philippe de Maistre, encore choqué. Or, l'autorité de police dans une église, c'est le curé! À part les pompiers, la police ne peut entrer, tant qu'elle n'est pas appelée par le curé. »

Mgr Michel Aupetit, qui a fermement dénoncé l'incident ce mercredi sur Radio Notre-Dame : **« Les policiers sont entrés en arme dans l'église, or il y a interdiction formelle aux policiers d'entrer en arme dans une église. Il n'y avait pas de terroristes ! Il faut garder la tête froide et arrêter ce cirque. Sinon on va prendre la parole et (...) aboyer très fort ! ».**

Depuis les lois de laïcité de 1905 et de 1907, qui garantissent la liberté de culte, l'affectataire d'un lieu de culte bénéficie de pouvoirs souvent très larges. Ainsi, le prêtre est le seul en charge de la police intérieure de son église, aussi longtemps qu'il s'agit de préserver l'exercice du culte. La police ne peut donc intervenir dans un sanctuaire qu'à la demande expresse du curé, à une exception près : si l'ordre public est menacé ; ce peut être un grave problème de sécurité, de tranquillité ou de salubrité, comme précisé dans un arrêt du Conseil d'État daté de 1993.

La jurisprudence précise encore que les policiers doivent permettre aux personnes intéressées d'évacuer librement l'édifice, avant de faire usage de la force.

La Police serait intervenue après un odieux acte de délation d'un voisin, qui un dimanche, y voyait une messe clandestine...

Nous voulons une messe dès le 11 mai 2020.

(Tout en respectant des mesures préconisées)

[Signez la pétition pour demander l'ouverture des lieux de culte dès le 11 mai](#)

Merci pour votre engagement,

Alexandre et toute l'équipe de CitizenGO

* * * *